



## **Egalité et citoyenneté des jeunes franciliennes**

### ***De nouvelles compétences régionales à mettre en œuvre***

#### **Le CeseR Île-de-France à l'initiative**

La genèse de ce travail s'enracine dans les précédentes réflexions menées par le CeseR dans le cadre de la contribution « Refaire société, pistes d'action pour la reconstruction du lien social en Ile-de-France » du 14 mars 2019. En effet, il est apparu que la question générationnelle méritait une attention particulière. De plus, il a semblé nécessaire de s'intéresser aux différentes *jeunes*, tant celles-ci apparaissent à l'échelle de notre région marquées par de profondes disparités dans l'accès aux droits, au logement, à la formation, ou à l'insertion professionnelle. En outre, ces questions revêtent une grande importance pour la Région devenue, depuis la loi Egalité et citoyenneté de 2017, l'échelon stratégique du développement et de la coordination des politiques liées à la jeunesse.

#### **Les jeunes franciliennes : un bref aperçu**

Les jeunes franciliens et franciliennes, âgés de 15 à 29 ans, représentent un peu plus de 20% de la population régionale.

En Île-de-France, comme à l'échelle nationale, les jeunes sont plus exposés que les autres catégories d'âge à des situations de précarité. Leurs parcours vers l'autonomie sont moins linéaires que les générations précédentes : la durée des études s'est allongée, l'entrée sur le marché du travail est souvent plus difficile et les premiers emplois plus instables, et l'accès à l'autonomie résidentielle est globalement plus tardif.

Néanmoins, la jeunesse francilienne n'est pas uniforme et les difficultés associées à cette tranche d'âge ne se répercutent pas de la même manière sur l'ensemble des jeunes. Les écarts sont très marqués dans l'accès à l'emploi, à la formation ou au logement. Il existe une fracture sociale entre la jeunesse scolarisée ou en activité, et la jeunesse pas ou peu diplômée, qui rencontre des obstacles supplémentaires dans son insertion socioprofessionnelle et dans son accès aux droits, se trouvant ainsi exposée à un plus grand risque d'exclusion (jeunes NEET<sup>1</sup> vulnérables, en situation de grande pauvreté, etc.).

---

<sup>1</sup> Trad. Ni en éducation, ni en emploi, ni en formation

## Les pistes de réflexions du Ceser

Face à ces constats, le Conseil économique, social et environnemental de la Région Île-de-France (Ceser), représentant de la société civile organisée francilienne, a souhaité se saisir du sujet.

Les travaux se sont organisés en trois phases :

### 1. Dresser un état des lieux des jeunesses franciliennes

A partir des remontées du terrain, un état des lieux des jeunesses franciliennes a été établi, s'appuyant notamment sur des auditions ciblées et l'expertise des conseillers Ceser. Les données recueillies ont mis en évidence de fortes disparités infrarégionales, reflétant ainsi les diverses réalités sociales et territoriales auxquelles sont confrontés les jeunes franciliens.

### 2. Identifier les leviers visant à permettre l'égal accès de tous les jeunes aux droits et à favoriser l'exercice de la citoyenneté

Deux axes de travail ont été retenus et ont guidé l'ensemble des réflexions : l'accès des jeunes aux droits (droits à la formation et à l'emploi, au logement, à la santé, au sport et à la culture) et à la citoyenneté.

### 3. Elaborer, sur la base de ces connaissances, des propositions destinées à permettre à la Région d'organiser et d'exercer son chef de filât

Conformément à la loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, la Région est désormais la collectivité pertinente en matière de politique de jeunesses et se trouve chargée d'organiser et de coordonner les initiatives des collectivités territoriales et de leurs établissements publics relatives aux jeunesses.

Ainsi, l'objectif de la présente contribution est de formuler des recommandations destinées à permettre à la Région de s'approprier son rôle de chef de filât et de mettre en place une politique de jeunesses concertée.

Le Ceser suggère que l'appropriation de ce chef de filât repose sur :

- La mise en place d'un dialogue structuré territorial, instauré par la loi Égalité et citoyenneté comme un processus visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques en favorisant le dialogue avec les citoyens et la société civile dans l'élaboration, la mise en place et l'évaluation de ces politiques ;
- Une meilleure coordination régionale des dispositifs d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes portés par les différents niveaux d'action publique, afin d'éviter l'empilement des mesures et de renforcer la complémentarité des structures ;
- Le soutien à l'engagement des jeunes et leur participation aux processus décisionnels.

## Les sept recommandations du Ceser

### Renforcer le dialogue entre les jeunes franciliens et la Région

#### 1. Renforcer la représentativité du Conseil régional des jeunes (CRJ)

- ✓ En y facilitant l'intégration des jeunes les plus vulnérables pour une meilleure représentativité (aide à la candidature et campagne de sensibilisation ciblée) ;
- ✓ En intégrant des représentants de la société civile organisée, nommés au Ceser, au sein du jury de recrutement ;
- ✓ En délivrant une formation de base relative au fonctionnement des institutions publiques aux jeunes conseillers qui intègrent le CRJ ;
- ✓ En renforçant ses moyens humains pour un meilleur accompagnement et une plus large diffusion des travaux ;
- ✓ En développant les liens et les possibilités de travaux conjoints entre le CRJ et d'autres instances participatives comme le Ceser.

#### 2. Mettre en œuvre une architecture efficace du dialogue structuré territorial

- ✓ Mettre en œuvre une commission Jeunesses au sein de la CTAP créée par la loi NOTRe et garantir la prise en compte des propositions des jeunes, par exemple par la mise en place d'une charte d'engagement signée en CTAP ;
- ✓ Décentraliser le dialogue structuré pour permettre l'appropriation des débats à un niveau infrarégional, en prenant appui sur des structures existantes au plus près des territoires qui ont un sens pour les jeunes (espaces locaux de participation au niveau des bassins de vie : associations, centres sociaux, associations étudiantes, etc.) ;
- ✓ S'assurer que les thématiques soulevées par le CRJ sont en lien avec l'agenda politique régional.

### Favoriser l'égal accès et recours des jeunes aux droits

#### 3. Améliorer l'information et l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'accès aux droits

- ✓ Améliorer la lisibilité des dispositifs, en faisant de la Région, de par son rôle de chef de filât, une porte d'entrée unique de l'information et de l'accompagnement des jeunes vers les structures adaptées ;
- ✓ Renforcer l'articulation des lieux d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes entre eux, pour lutter contre l'empilement des mesures et renforcer la complémentarité des dispositifs ;
- ✓ Renforcer la formation des interlocuteurs (conseillers, prescripteurs de formation, agents publics) afin de leur apporter une meilleure connaissance de l'ensemble des dispositifs ouverts aux jeunes. Permettre la désignation d'un interlocuteur unique de long terme, formé et impliqué dans l'accompagnement bienveillant de chaque jeune dans sa singularité ;
- ✓ Développer les actions d'éducation populaire et les actions « hors les murs », afin de lutter contre l'éloignement géographique des points d'accueil, de favoriser la visibilité des mesures existantes et de proposer aux jeunes un accompagnement au-delà du cadre et

des horaires des structures classiques (notamment en soirée) ;

- ✓ Favoriser le repérage des jeunes non insérés en soutenant les démarches « d'aller-vers » et les actions de proximité à l'initiative des intervenants ;
- ✓ Renforcer la prise en charge des situations les plus difficiles, en soutenant les dispositifs ouverts à tous sans conditions d'accès, contractualisation ou seuil d'exigence.

#### **4. Améliorer l'accès aux droits dans différents secteurs-clés**

- ✓ Améliorer l'accès aux soins de santé, en mettant en place une plateforme généraliste sur le modèle de l'iPass contraception et en renforçant les actions de prévention, notamment de la souffrance psychique ;
- ✓ Faciliter l'accès au logement et à la mobilité, en améliorant la connaissance des aides et en favorisant la construction d'un parcours résidentiel, permettant le passage d'un type de logement à un autre selon les besoins ;
- ✓ Renforcer l'accès à la culture et au sport, en développant les actions de médiation culturelle et l'accessibilité des événements culturels, en garantissant au moins une approche culturelle chaque année aux lycéens, et en soutenant les actions éducatives par le sport.

#### **5. Faire de l'insertion dans l'emploi une priorité d'action en ce qu'elle constitue un élément capital de l'accès à l'autonomie : accès aux revenus du travail, au logement autonome et à la construction de l'identité sociale**

- ✓ Favoriser l'accès à la formation et l'insertion, en accompagnant les ruptures et les parcours non-linéaires et en complétant l'approche numérique du portail régional d'orientation Oriane par une mise en contact avec des professionnels de l'orientation ;
- ✓ Renforcer la relation école-entreprise dans les lycées dans le cadre de la réforme du baccalauréat en s'appuyant sur les dispositifs existants et mobiliser les départements pour renforcer les parcours de découverte des filières professionnelles au collège ;
- ✓ Soutenir l'accompagnement en milieu carcéral, pour permettre aux jeunes détenus de bénéficier d'une formation et favoriser leur insertion socioprofessionnelle à leur sortie.

Favoriser l'exercice de la citoyenneté
--

#### **6. Soutenir l'engagement des jeunes et favoriser leur participation aux processus décisionnels**

- ✓ Répondre à la volonté d'une implication plus directe des jeunes aux décisions publiques par la mise en place d'un véritable dialogue structuré territorial animé par la Région ;
- ✓ Soutenir les nouveaux modes de mobilisation et dispositifs d'expression collective, notamment sur les réseaux sociaux ;
- ✓ Promouvoir un rajeunissement des instances de participation afin d'en garantir une plus grande représentativité

## **7. Favoriser l'accès aux parcours civiques**

- ✓ Informer les jeunes quant au Service civique et au Service national universel, notamment dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), et les sensibiliser aux compétences qu'ils permettent de développer ;
- ✓ Améliorer la reconnaissance de l'engagement, en s'appuyant notamment sur les dispositifs de valorisation des savoir-faire acquis lors des expériences bénévoles ;
- ✓ Développer des actions de sensibilisation à la citoyenneté, à l'égalité filles-garçons et à la préservation de l'environnement dès le lycée.